

2018

# Rapport annuel d'activités de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

## Présentation

Page | 1

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) se situe au sud-est du Nouveau Rhône, en limite de la Métropole, des Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et de Vienne Condrieu Agglomération.

Elle couvre un territoire de 78 km<sup>2</sup> et sa population s'élève à près de 25 971 habitants, d'après le recensement de 2016 réalisé par l'INSEE. Elle est composée de 7 communes :

- Chaponnay
- Communay
- Marennes
- Saint-Symphorien-d'Ozon
- Sérézín-du-Rhône
- Simandres
- Ternay

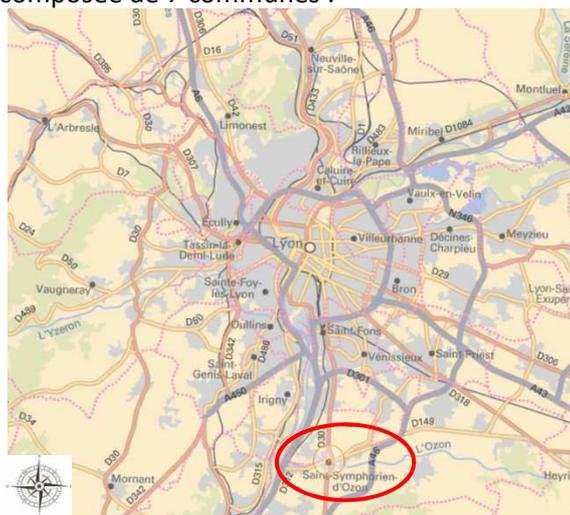
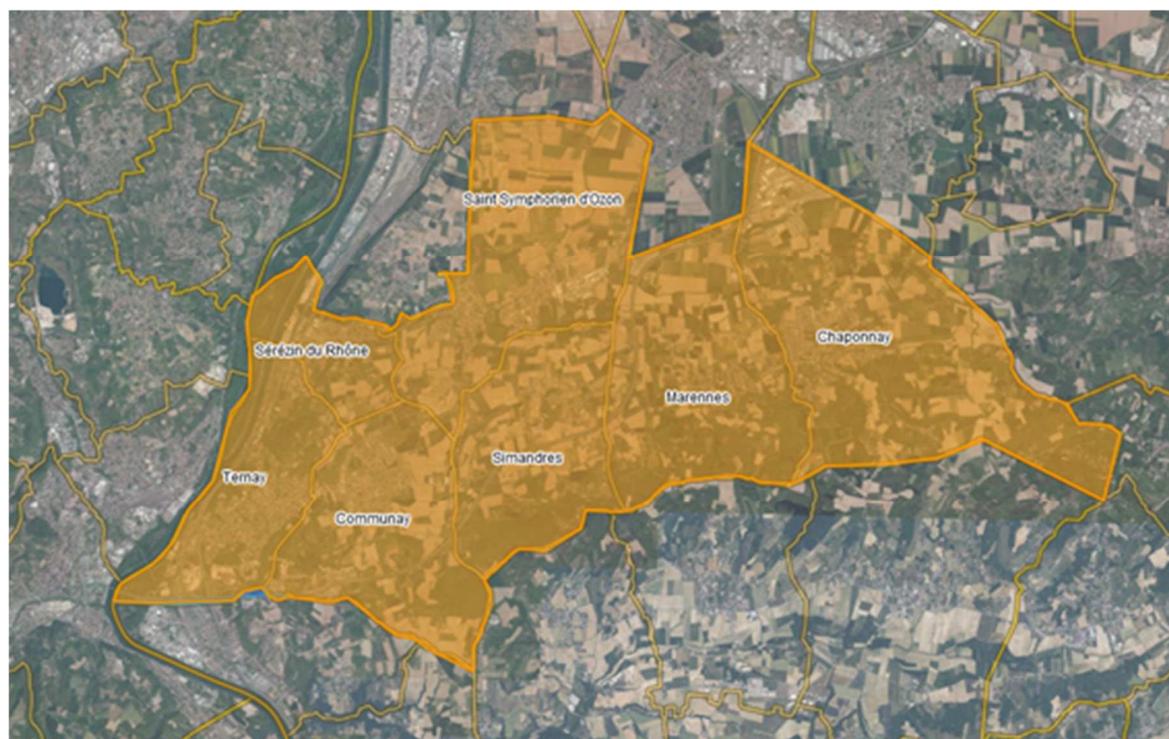


Figure 1 - plan de situation CCPO

Sources : IGN, ESRI



La commission accessibilité aux personnes handicapées (CAPH) a été créée en 2009 au niveau communautaire, la CCPO étant compétente en matière d'aménagement de l'espace. Ainsi, ses statuts sont précisés comme suit :

- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Page | 2

La commission intercommunale exerce ses missions dans les champs de compétences de l'intercommunalité : le transport, la voirie, l'aménagement du territoire et le patrimoine communautaire.

Elle est également un observatoire local de l'accessibilité, instance de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs du territoire.

Elle se réunit plusieurs fois par an au siège de la CCPO : la périodicité peut évoluer mais généralement elle a lieu 3 à 4 fois par an.

Sur le territoire de la CCPO, deux communes ont une population de plus de 5 000 habitants :

- Saint Symphorien d'Ozon : 5 762 habitants
- Ternay : 5 499 habitants

Ces dernières ont mis en place en 2015 des commissions communales pour l'accessibilité afin d'exercer leurs missions dans les champs de compétences qui les concernent c'est-à-dire les espaces publics et leur patrimoine.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés par les communes et adoptés entre 2009 et 2010. En effet, cette compétence n'a pas été transférée à la CCPO.

La composition des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été instituée par délibération de la Communauté de Communes en juin 2014, suite aux élections municipales de cette même année. Puis une délibération communautaire du 20 avril 2015 a modifié cette composition, allant dans le sens de l'ordonnance de septembre 2014, accueillant ainsi des membres des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Désormais, la commission intercommunale d'accessibilité se compose de la manière suivante :

- Des membres représentant les élus :
  - Chaponnay : Michel GIRARDON, Monique CERF
  - Communay : France REBOUILLAT, Gérard SIBOURD
  - Marennnes : Jean-Luc SAUZE, Catherine POUCHELON
  - Saint-Symphorien-d'Ozon : Yves PLANTIER, Alain SOULIER
  - Sérézin-du-Rhône : Jacques BLEUZE, Jacques FAVRIN, Yves BOUCRY, Monique TOURNEBIZE
  - Simandres : Bernard DUCRUET, Dominique PERON
  - Ternay : Serge JUVENETON, Didier GERARD



- Des membres représentant les associations et les usagers : Philippe Touzet, Véronique SZCSENIK, Marie-Laure SALAMONE

Cette commission est animée par Monsieur le Vice-Président Jacques BLEUZE. Elle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018 : les 4 juillet, 31 octobre et 19 décembre.

Page | 3

Le présent rapport est réalisé annuellement par la CCPO depuis 2009. Il est présenté au conseil communautaire du 21 janvier 2019, ce dernier étant amené à en prendre acte. Il est transmis à Monsieur le Préfet du Rhône, au Président du Nouveau Rhône et au Conseil Départemental des Personnes Handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

L'objectif de ce rapport est de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire. Il recense tous les travaux et toutes les actions réalisées sur la thématique de l'accessibilité sur le territoire communautaire en 2018.

Le présent rapport d'activités se compose ainsi de 4 parties :

1. La voirie et espaces publics
2. Le cadre bâti (ERP)
3. Les actions de sensibilisation
4. Les aides en la matière et la communication



# 1. Voirie et espaces publics

## 1.1. La Communauté de communes

Page | 4 Les travaux de voirie sont de la compétence de la CCPO. En 2018, des mises en accessibilité ont été faites à l'occasion de travaux de requalification des voies.

Les travaux les plus significatifs réalisés sur l'année 2018 sur le territoire de la CCPO sont listés ci-dessous.

### 1.1.1. Chaponnay

En 2018, des trottoirs aux normes ont été aménagés rue de la Roussière ainsi que la mise en accessibilité de deux arrêts de bus. Des sanitaires publics PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ont été créés dans la zone de Bourdonnes.



### 1.1.2. Communay

En 2018, un trottoir a été créé route de Limon...



... Egalement route de Marennes



### 1.1.3. Marennes

En 2018, une liaison piétonne a été créée route de Marennes, ainsi que la mise en accessibilité de deux arrêts de bus.



Sur la rue Centrale et la route de Lyon, des trottoirs conformes aux règles d'accessibilité ont été aménagés tout comme deux arrêts de bus.

### 1.1.4. Saint-Symphorien d'Ozon

Les travaux sur l'espace public réalisés en 2018 concernent le parc des Jardins du Louvre :

- Mise en accessibilité du cheminement du parc
- Installation de sanitaires publics PMR
- Installation d'un jeu permettant l'accès à un fauteuil roulant

### 1.1.5. Sérézin-du-Rhône

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2018.

### 1.1.6. Simandres

En 2018, des trottoirs ont été créés rue des Pachottes.



### 1.1.7. Ternay

En 2018, le parking de l'école de Fléviu a été aménagé.



Des trottoirs et des passages piétons conformes ont été aménagés rue Neuve, ainsi que la création d'une place PMR lors de la requalification du parking de la Fresque avec un cheminement accessible.

## 2. Cadre bâti - Etablissements Recevant du Public

### 2.1. La Communauté de communes

Le patrimoine communautaire de la CCPO comprend quatre Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Le siège de la CCPO
- La gendarmerie à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase Hector Berlioz à Communay

Ces quatre ERP n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014. Au vu des évolutions réglementaires, notamment les décrets d'application de la loi du 11 février 2005 et de l'arrêté du 8 décembre 2014 et de l'échéance du 27 septembre 2015 (date limite pour déposer un Ad'AP), la commission accessibilité a jugé opportun de procéder à une mise à jour du diagnostic accessibilité réalisé en 2011 et de déposer en conséquence un Ad'AP. Le bureau d'études CITAE a procédé dès l'automne 2015 à l'élaboration d'un diagnostic lequel comprend la réalisation d'un audit exhaustif des non conformités dans les quatre ERP en conditions normales d'utilisation, et un plan d'actions pour chaque ERP comprenant des solutions techniques et l'évaluation du coût des solutions préconisées.

L'Ad'AP déposé par la CCPO pour deux périodes sur une durée totale de **quatre ans** a été approuvé par le Préfet du Rhône le 1<sup>er</sup> juin 2016 sous la référence DDTSBDA2016.06.01.02.

2018 constitue la deuxième année de mise en œuvre de l'Ad'AP. Plusieurs travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les ERP de la CCPO :

- SIEGE DE LA CCPO - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
  - Mise en accessibilité de la place de stationnement PMR
  - Mise en accessibilité de la rampe d'accès menant à l'entrée du bâtiment



- Mise en conformité du repérage contrasté des portes extérieures et intérieures et du SAS par la pose de vitrophanie
  - Création de sanitaires adaptés
  - Mise en conformité du cheminement intérieur (suppression d'obstacles et élargissement du cheminement)
  - Mise en conformité du SAS d'entrée
  - Remplacement de la porte du bureau d'accueil
- GYMNASSE DE RAVAREIL - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
    - Mise en conformité de l'escalier intérieur par la pose de nez-de-marche contrastés et antidérapants

## 2.2. Les Communes

### 2.2.1. Chaponnay

Les travaux de mise en conformité réalisés en 2018 sur les ERP communaux sont les suivants :

- EGLISE
  - Création d'une place de parking PMR
  - Aménagement d'un passage piéton pour la traversée de voirie entre le parking et le cimetière
  - Création d'un cheminement extérieur PMR pour l'accès à l'église
  - Remplacement de la grille de caniveaux sur le cheminement (trous inférieurs à 2 cm)
  - Installation d'une main courante à l'escalier
- GYMNASSE LINO VENTURA
  - Aménagement de deux douches dans les vestiaires hommes/femmes, avec déplacement et réfection de cloisons, l'installation de sièges amovibles et de barres d'appui
- ECOLES & LE RESTAURANT SCOLAIRE
  - Installation de barres d'appui dans les sanitaires

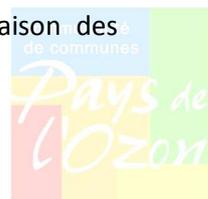
### 2.2.2. Communay

Les travaux réalisés en 2018 sur les ERP communaux sont les suivants :

- Mise en place de BALISES SONORES
  - Mairie, Médiathèque, salle Grange Saunier, Maison des Associations, salle Ilot de la Forge, salle de la Bascule
- Mise en place de BOUCLES MAGNETIQUES
  - Mairie, Médiathèque, dont une à la demande du public/à disposition pour les salles



- Mise en conformité des ESCALIERS intérieurs / extérieurs (nez-de-marches, contremarches, bandes d'éveil de vigilance)
  - Mairie, Maison des associations, salle Grange Saunier, salle la Bascule, salle omnisports de la Plaine, Amphithéâtre des Brosses, gymnase des Brosses, Dojo
- Mise en place de MAINS COURANTES intérieures/extérieures
  - Mairie, salle Grange Saunier étage, Maison des Associations, salle La Bascule, salle omnisports de la Plaine, gymnase des Brosses
- GARDE CORPS et RAMPES extérieurs
  - Maison des Associations, Mairie, salle la Bascule, jardins familiaux, accès de l'entrée du périscolaire de l'école maternelle des Bonnières
- Mise en place des portes d'accès intérieur/extérieur « PORTE TIERCE »
  - Entrée principale de la Mairie, également la salle du conseil et de l'accès aux escaliers, étage de la salle Grange Saunier, entrée de la Bascule, entrée du gymnase des Brosses, les 2 portes de l'écoles des Brosses (bâtiment Est)
- Mise en place d'une porte coulissante accès Sanitaire PMR
  - Sanitaire PMR de l'école des Brosses (bâtiment Ouest)
- SIGNALISATION DES SURFACES VITREES
  - Salle omnisports de la plaine, Médiathèque, Maison des Associations, salle Grange Saunier (rez-de-chaussée), école des Brosses, école maternelle des Bonnières, salle Ilot de la Forge
- Mise aux normes des TOILETTES et DOUCHES (sanitaire, lave-mains, miroirs, essuie mains, barres latérales, sièges et barres d'appui, urinoirs)
  - 1 sanitaire à l'école maternelle des Bonnières, 2 sanitaires à l'école des Brosses, 1 sanitaire à l'Amphithéâtre, 1 sanitaire et 1 douche au gymnase des Brosses, 1 sanitaire à la salle la Bascule, 1 sanitaire à la Mairie, 1 sanitaire à la Médiathèque, 1 sanitaire à la Maison des Associations, 1 sanitaire à salle Ilot de la Forge, 2 sanitaires à la salle omnisports de la Plaine et deux douches
- TAPIS DE SOL D'ENTREE
  - Ecole des Brosses, Mairie, Médiathèque
- SIGNALÉTIQUE ADAPTEE (intérieur/extérieur)
  - Sur l'ensemble des ERP communaux
- AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE ET DES DETECTEURS DE MOUVEMENT
  - Sanitaires et douches du gymnase des Brosses, hall d'entrée de l'ascenseur et à chaque palier de l'ascenseur à la Mairie. Sanitaires : Mairie, Médiathèque, Maison des associations, salle la Bascule, amphithéâtre



### 2.2.3. Simandres

Les travaux réalisés en 2018 sont :

- MAIRIE
  - Installation d'une porte d'entrée automatique



- EGLISE
  - Mise en accessibilité du parvis de l'église avec la création d'une rampe d'accès et des cheminements conformes
  - Création de deux places de stationnement PMR le long de l'église



### 2.2.4. Marennes

Après avoir procédé aux démarches de conception pour la mise en accessibilité de ses ERP durant l'année 2017, la Commune a réalisé les travaux suivants en 2018 :

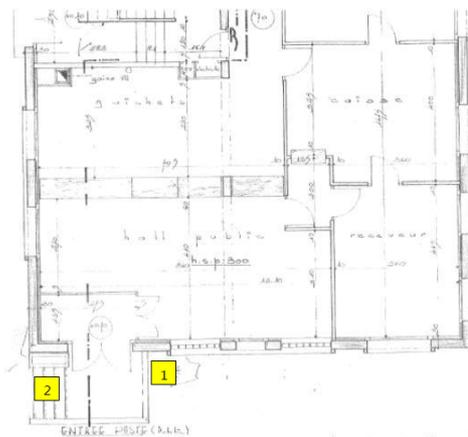
- SALLE DES FETES
  - Stationnement : diminution du dévers de la place PMR (valeur inférieure à 3 %)
  - Accès : repère continu pour guidage avec contraste
  - Entrée : installation d'un tapis fixe
  - Buvette : zone adaptée pour une personne à mobilité réduite
  - Sanitaires : suppression d'un urinoir permettant de constituer une aire de giration, installation d'une barre d'appui, déplacement du lavabo et du cabinet d'aisance
  - Salle : réfection du sol, installation de contremarches contrastées et de nez-de-marches contrastés, pose d'une main courante
- STADE
  - Accès au bâtiment et au stade : cheminement extérieur avec pente inférieure à 6 %
  - Local Pétanque : mise en conformité de la grille d'évacuation, de la pente d'accès. Aménagement d'une zone plane devant la porte

- Local foot : suppression d'un rideau métallique et mise en conformité de la buvette
- Local tennis : remplacement de la porte et suppression du second ressaut. Déplacement du bar
- Sanitaires : création de sanitaires extérieurs conformes (extension du bâtiment)

### 2.2.5. Saint Symphorien d'Ozon

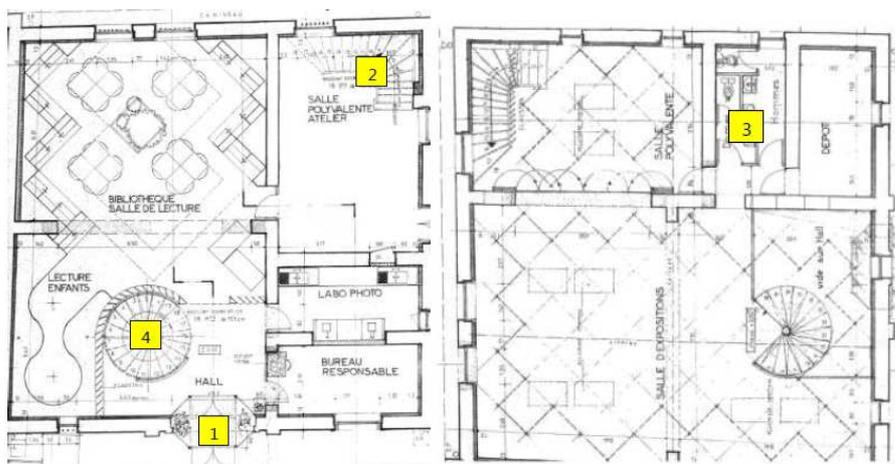
Les travaux réalisés en 2018 sur les ERP communaux sont les suivants :

- IMMEUBLE DE LA POSTE



- (1) Démolition du petit escalier d'accès à la plateforme devant l'entrée de la Poste, pour la création d'une rampe maçonnée sur le côté droit du bâtiment permettant de répondre aux normes d'accessibilité. Installation d'un garde-corps sur toute la longueur de la rampe. Dépose du garde-corps existant sur la plateforme, installation d'un nouveau garde-corps pour l'ensemble escalier/plateforme/rampe.
- (2) Sécurisation de l'escalier (nez-de-marches, bandes d'éveil à la vigilance, contremarches)

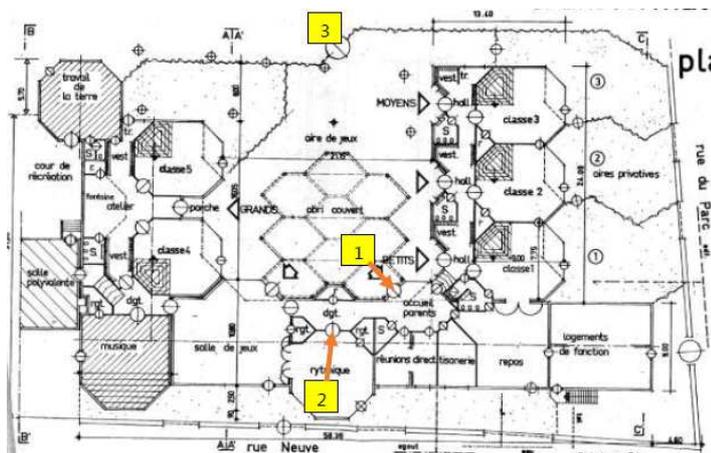
- BIBLIOTHEQUE



- (1) Remplacement des blocs porte du SAS d'entrée. Remplacement du tapis de sol
- (2) Pose d'une main courante. Sécurisation de l'escalier (bandes d'éveil à la vigilance, nez-de-marches, contremarches). Pose d'une applique

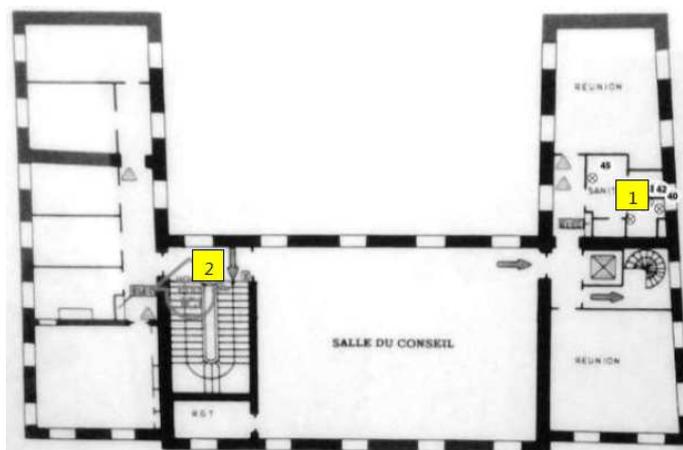
- (3) Bloc sanitaire : Démolition d'une cloison. Installation d'une nouvelle cloison. Reprise des sols par un sol souple acoustique. Pose d'un miroir. Pose de lave main. Pose d'un bloc sanitaire en porcelaine vitrifié. Pose d'une barre d'appui coudée
- (4) Démolition de l'escalier en vue de l'installation d'un ascenseur et de l'aménagement d'un escalier quart-tournant, sécurisation de l'escalier (bandes d'éveil à la vigilance, nez-de-marches, contremarches). Adaptation du garde-corps existant

- ECOLE MATERNELLE DU PARC



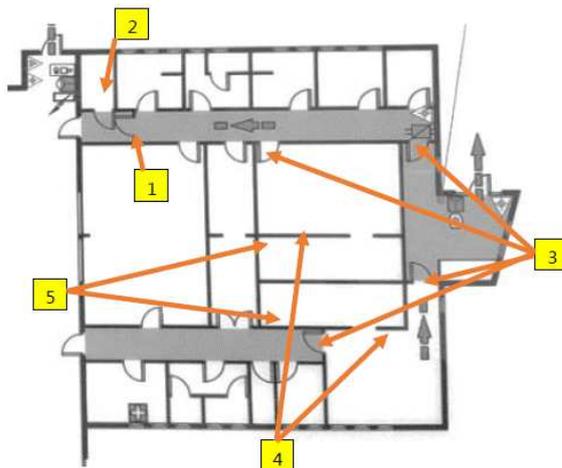
- (1) Remplacement du bloc porte d'entrée, pose d'un tapis encastré à lames aluminium
- (2) Remplacement d'un bloc porte
- (3) Abaissement de la sonnette d'entrée

- HÔTEL DE VILLE



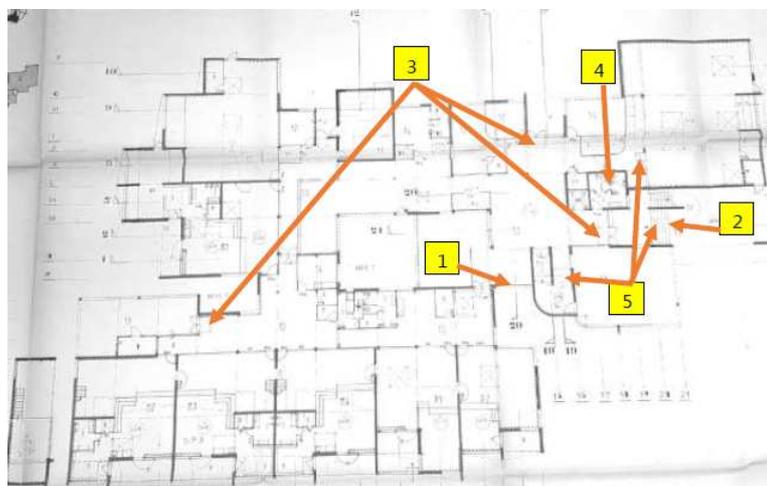
- (1) Sanitaires du 2<sup>ème</sup> étage : abaissement du miroir existant, pose d'une patère murale, déplacement du distributeur à essuie-mains. Pose d'un lave main droit. Pose d'enjoliveurs contrastés. Pose de barres d'appui
- (2) Fourniture et pose d'une signalétique d'orientation dans les escaliers pour indiquer la sortie (4 panneaux)

### ▪ GYMNASE MUNICIPAL



- (1) Démolition du cadre de porte
- (2) Sanitaire PMR : suppression du ferme porte existant, pose d'une barre de rappel sur la porte. Contraste de l'interrupteur
- (3) Réglage des ferme-portes. Pose d'une signalétique d'orientation indiquant la sortie
- (4) Vestiaires : pose de patères murales (2 par vestiaire). Contraste des interrupteurs existants
- (5) Douches : Pose d'assises amovibles. Pose de barres d'appui dans les douches

### ▪ GROUPE SCOLAIRE DES MARAIS



- (1) Installation d'une porte d'accès à la future rampe d'accès à la cour extérieure
- (2) Pose d'une main courante de part et d'autre de l'escalier
- (3) Pose de tapis à lames aluminium
- (4) Sanitaires RDC et R+1 : pose de barres de rappel sur la porte des sanitaires PMR, pose de barres d'appui, déplacement d'équipements (distributeur, miroir...), pose d'un miroir, installation de bouton moleté PMR. Pose de lave-mains dans les sanitaires PMR. Déplacement des auges (pour avoir 70cm en sous face). Déplacement des interrupteurs (2 au RDC, 2 au R+1)
- (5) Sécurisation des escaliers intérieurs et extérieurs : installation de bandes d'éveil à la vigilance, pose de nez-de-marches et de contremarches contrastées

## ■ ESPACE LOUISE LABE



- (1) Dépose des 6 assises du premier rang afin de matérialiser 6 places PMR au sol. Ces assises seront conservées mais installées avec un système de démontage très facile, pour permettre de les enlever en cas de présence de personnes en fauteuil roulant. Traçage des places au sol
- (2) Pose de mains-courantes, sécurisation de l'escalier (bandes d'éveil à la vigilance, nez-de-marches, contremarches)
- (3) Pose d'un garde-corps sous l'escalier
- (4) Pose d'une poignée de type bec de canne. Réglage du ferme-porte et remplacement des tapis de sol
- (5) Pose d'une porte double vantaux
- (6) Sanitaire PMR : pose d'une barre de rappel, pose d'un bouton moleté PMR. Pose d'un lave-main. Pose d'une barre d'appui coudée
- (7) Création de 3 places de stationnement PMR avec signalisation verticale
- (8) Blocs sanitaires : pose de miroir. Pose d'un lavabo PMR. Pose d'enjoliveurs contrastés
- (9) Accueil : pose d'une tablette PMR

## ■ EGLISE

- Pose de vitrophanie sur le SAS d'entrée

### 2.2.6. Sérézin-du-Rhône

En 2018, les travaux prévus dans l'Ad'AP pour l'aménagement de la bibliothèque ont pris du retard et n'ont pas pu être réalisés. Toutefois l'acquisition de boucles à induction pour les accueils de la bibliothèque et de la mairie a été entreprise. La demande d'autorisation de travaux pour la bibliothèque a été formalisée comprenant l'aménagement intérieur d'un monte-personne et la mise aux normes des sanitaires et de la rampe d'accès extérieure. Les travaux des deux rampes extérieures (salle Pierre Pascual et la bibliothèque) ont été commandés.



### 2.2.7. Ternay

En 2018, la commune a poursuivi la mise en œuvre de son Ad'AP. Plusieurs travaux ont été réalisés :

- ECOLE PRIMAIRE DE FLEVIEU
  - Déplacement du dispositif d'accès à la sonnette d'entrée afin de la rendre accessible
  - Pose d'interrupteurs avec témoin lumineux et à hauteur adaptée en rez-de-chaussée, dans l'escalier et dans les blocs sanitaires
  - Renforcement de l'éclairage pour obtenir un niveau d'éclairement conforme pour l'accès aux salles de classe, au bloc sanitaire côté cantine et dans l'escalier

## 3. Actions de sensibilisation

### 3.1. Commission Intercommunale pour l'accessibilité

#### 3.1.1. Ordres du jour des commissions de 2018

Les trois commissions réalisées avec les élus communautaires et les différents représentants d'associations et d'usager ont permis d'informer :

- Du rôle de la CAPH et de ses missions fixées par la loi de 2005
- De rappeler qui sont les acteurs ayant des compétences en matière d'accessibilité (DDT, organismes consulaires, collectivités, propriétaires d'ERP...) et intervenant dans le milieu du handicap

Ces rencontres permettent ainsi aux élus de chaque commune de s'approprier la thématique de l'accessibilité et de partager ensemble sur cette question. Celle-ci permet d'échanger sur des situations concrètes, des problématiques rencontrées sur chaque commune. Elle permet également aux différents acteurs de l'accessibilité du territoire communautaire de se rencontrer et de se connaître.

- La commission ayant eu lieu le 04 juillet 2018 a présenté l'organisation de l'action de sensibilisation prévue à l'automne 2018, puis les avancées de la mise en accessibilité concernant tant l'Ad'AP de la CCPO que les points d'arrêt de transport en commun sur le territoire. Un focus a été réalisé sur la thématique du « stationnement des personnes à mobilité réduite et les collectivités locales » ;
- Lors de la commission du 31 octobre 2018, l'ordre du jour a porté sur l'organisation de l'action de sensibilisation qui s'est tenue les 7 et 8 novembre 2018 ;
- La séance du 19 décembre 2018 a été consacrée à la préparation des orientations budgétaires pour l'année 2019, suivi d'un bilan sur l'action de sensibilisation de novembre 2018.

Les séances des commissions se clôturent toujours par la transmission d'actualités comme sur les chiffres nationaux relatifs aux Ad'AP ; la présentation du Comité Interministériel du Handicap ; l'application téléphonique Roger Voice (premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques).

Les évolutions réglementaires, législatives et les outils afférents sont également toujours soulignés, comme entre autres le guide d'utilisation mis à disposition par l'Etat pour réaliser en ligne le bilan à mi-parcours d'un Ad'AP ; les modifications des normes relatives à l'accessibilité dans les constructions neuves portées par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ; la dématérialisation de la procédure d'attestation d'accessibilité pour les ERP conformes et de l'attestation d'achèvement des travaux dans le cadre d'un Ad'AP pour un ERP ; la simplification du formulaire Cerfa destiné aux commerces de proximité et aux professions libérales pour la mise en accessibilité de leurs ERP.

Plusieurs sites internet ou publications sont présentés aux membres de la commission en vue d'être relayés sur les sites internet des communes, tels que le nouveau site internet dédié au handicap par le Département du Rhône ; la sensibilisation au démarchage abusif sur la mise en accessibilité des ERP ; la publication du Gouvernement dénommée « *Un an d'actions – soutien à l'accessibilité du logement et du cadre bâti* » retraçant l'action gouvernementale durant l'année 2018 ; le site internet C'Conforme établie par la Préfecture du Rhône qui recense les ERP déclarés conformes à l'accessibilité dans le département du Rhône.

Des publications sont aussi transmises pour information aux membres de la commission comme le guide de l'offre touristique accessible grâce à un partenariat actif entre les professionnels du tourisme et les représentants d'associations « *Tourisme & Handicap Auvergne-Rhône-Alpes 2018* ».

### *3.1.2. La mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun sur le territoire de la CCPO*

La Communauté de Communes n'est pas Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sur son territoire. Elle ne gère donc pas la mise en accessibilité des transports en commun desservant le territoire (il s'agit du SYTRAL avec les « Cars du Rhône »). La Communauté de Communes met aux normes d'accessibilité les arrêts de bus dans le cadre de travaux sur la voirie. Un travail a été réalisé en 2018 sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec le SYTRAL (Bus).

En effet dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (Sd'AP ou SDA-Ad'AP), le SYTRAL avait sollicité en avril 2016 la CCPO en tant que gestionnaire de la voirie pour recueillir son avis sur la liste des points d'arrêt et renseigner si des travaux étaient programmés aux abords de ces arrêts. En avril 2018, la CCPO et le SYTRAL ont amorcé un conventionnement pour la mise en accessibilité des points d'arrêt sur voies communales/communautaires (convention déjà passée entre le SYTRAL et le Département pour la mise en accessibilité des points d'arrêt sur route départementale programmés dans le Sd'AP). Fin mai 2018, une vérification sur site des points d'arrêt listés a été opérée par la CCPO. Les critères repérés étaient entre autres la hauteur du quai et son profil en travers, la largeur de passage, la présence ou non d'un abribus / d'un passage piéton / de marquage au sol / d'ERP à proximité / d'éclairage, et le nombre de lignes desservies par l'arrêt. Un retour sur l'état d'accessibilité des points d'arrêt a été transmis au SYTRAL en juin 2018. Ainsi, sur le territoire du Pays de l'Ozon, 45 points d'arrêt prioritaire ont été ciblés, parmi lesquels 39 sont à rendre accessibles.

Un travail sera à réaliser en 2019 sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec la Région Rhône-Alpes et la SNCF (train).

### 3.1.3. Etat de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon

La commission accessibilité a poursuivi la démarche engagée en 2015, de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire ayant élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles comme le prévoit l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Du fait que les communes soient destinataires des procédures de mise en accessibilité (Ad'AP – AT valant Ad'AP) et des attestations de conformité, elles doivent également les transmettre à la commission intercommunale d'accessibilité. Un état de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon est alors tenu par la CCPO. Ces listes sont consultables depuis décembre 2017 sur le site internet de la CCPO.

### 3.1.4. Les autres actions prévues en 2019

En 2016, la commission intercommunale a entrepris d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Cela fait partie des obligations réglementaires de la commission accessibilité instaurées par l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs les bailleurs sociaux ont pour obligation de prioriser les personnes handicapées pour accéder à un logement social, ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, grâce à la loi n°2011-1247 du 27 décembre 2011 et codifié à l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation. Ainsi la conjonction de ces deux préceptes cadre le recensement des logements accessibles à travers l'obligation de le réaliser et démontre une partie de sa finalité. Cette démarche de recensement est commune à l'une des actions à mener dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCPO pour la période 2015-2020. La commission accessibilité n'a pas pu poursuivre en 2018 ce recensement.

Ce dernier a des objectifs multiples, d'une part de connaître l'état d'accessibilité du parc de logement social public en quantifiant et qualifiant l'offre de logements accessibles et adaptables ; et d'autre part, de disposer d'une base informatisée « logements accessibles » évolutive.

En 2017, ce recensement a été opéré pour les logements appartenant au parc des communes. Un travail partenarial reste à mener au cours de l'année 2019 afin d'affiner les résultats obtenus tant auprès des communes que des bailleurs sociaux sollicités en 2016. Le recensement des logements locatifs auprès des bailleurs privés va nécessiter une réflexion pour la méthodologie à suivre pour récolter les données. Une première piste consiste à s'appuyer sur les éléments déclarés dans les permis de construire, dans la mesure où la CCPO est également le service instructeur des autorisations d'urbanisme. De plus à l'automne 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé qu'un recensement des logements accessibles ou adaptés aux personnes à mobilité réduite dans le parc locatif social devrait être diffusé publiquement début 2019. Donc cela permettrait d'enrichir l'amorce entamée en 2017 par la CCPO.



## 3.2. Présentation des acteurs de l'accessibilité sur le territoire communautaire

En plus de la commission intercommunale et des commissions communales, plusieurs acteurs sont présents sur le territoire.

### 3.2.1. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Elle formule des avis sur dossiers mais également lors de visites dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques incendie ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

En matière d'accessibilité, elle a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public ;
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation pour un ERP ou dans le cas d'une construction de logements ;
- Après visite d'ouverture des ERP dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

### 3.2.2. Le Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées (CDCPH)

Il donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

Il est présidé conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, il comprend trente membres titulaires au maximum dont un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles, nommés par le préfet.

### 3.2.3. Le Maire

Tous travaux conduisant à la création, l'aménagement ou la modification d'un ERP ne peuvent être exécutés qu'après une autorisation délivrée par la CCDSA qui vérifie leur conformité aux règles.

Le maire reçoit les permis de construire et délivre l'autorisation selon l'avis de la CCDSA. Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de permis de construire, le maire reçoit les dossiers de demande d'autorisation de travaux sur les ERP et les transmet à la CCDSA.

Le Maire reçoit les dossiers d'Ad'AP en mairie et les transmet :

- Aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité pour instruction ;
- A la Commission intercommunale pour information.



### 3.2.4. Les associations du territoire de la CCPO

#### Handisport Val d'Ozon

Monsieur Philippe TOUZET est président d'Handisport et est membre de la commission intercommunale d'accessibilité. A l'origine, la création de cette association est issue de la volonté de faire découvrir au grand public le mérite des sportifs handicapés et de reverser aux clubs Handisports les bénéfices collectés pour les aider dans leur fonctionnement. L'idée est de montrer au grand public le monde du handicap.

L'association organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations (concours de coinche, loto, démonstrations sportives...) lui permettant ainsi de récolter des fonds qu'elle reverse aux familles et associations qui sont touchées par le Handicap. L'association essaie de cibler les populations les plus jeunes qui sont les plus réceptives aux animations proposées notamment les enfants de 8 à 10 ans. Par exemple, Handisport fait visiter le gymnase Ravareil et fait une démonstration de l'accessibilité du lieu grâce aux travaux réalisés.

#### ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Etablissements pour personnes Déficiantes ayant un foyer à Saint Symphorien d'Ozon)

Cette association accueille des personnes déficientes mentales et vise à développer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'accompagnement dans la vie sociale. Sa vocation est de les accompagner de telle sorte qu'elles puissent mener une vie aussi proche que possible de la normale et ainsi vivre pleinement leur citoyenneté. Le projet de vie s'articule autour du quotidien, avec un travail de maintien au niveau de l'autonomie et des acquis. Des liens avec l'extérieur sont privilégiés par la participation à des activités collectives sportives comme la marche, la couture, l'équitation, la piscine, la marche, le V.T.T. ou encore la gymnastique adaptée à des personnes vieillissantes. Mais également des sorties culturelles telles que le cinéma, des concerts et des visites de musées sont proposées.

### 3.2.5. Les associations hors du territoire ayant participé à l'action de sensibilisation de 2018 de la CCPO

#### CARPAccess

Association filiale du CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) et existante depuis 2012, elle est composée d'une trentaine de bénévoles, axée sur le conseil et l'expertise dans le cadre de la mise en accessibilité du bâti pour les secteurs publics et privés, et également sur les formations de sensibilisation.



Le CARPA est un collectif constitué d'une cinquantaine de bénévoles qui regroupe 25 associations, dont CARPAccess. Ces associations sont représentatives des différentes familles de handicap : déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales. En partenariat avec les institutions, le CARPA veille au respect de la loi du 11 février 2005 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il est investi auprès de la sous-commission accessibilité à la DDT et des commissions accessibilité des villes de Lyon et Villeurbanne, et il travaille principalement en partenariat avec les collectivités.

**Dystinguons-nous**

Créée en 2015, l'association DYStinguons-nous a pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public sur tous les troubles Dys (dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, les troubles de l'attention etc.). Pour cela elle organise chaque année, début octobre la Journée Nationale des Dys du Rhône et ponctuellement des actions d'information et de sensibilisation auprès de divers organismes, institutions, entreprises.

**L'ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants)**

Association assurant du conseil et de l'information pour les devenus sourds et malentendants et le grand public, elle agit également pour l'accessibilité des lieux publics et organise des stages de lecture labiale. Elle œuvre également à maintes actions de sensibilisation.

**L'association Valentin HAÛY**

Association promouvant le développement de l'autonomie, l'accès à la formation et l'emploi, l'inclusion sociale des personnes aveugles ou malvoyantes, elle propose également la vente de matériel spécialisé et surtout des activités culturelles, sportives et de loisirs. Cette association mène des actions de sensibilisation sur le handicap visuel (découverte du braille ou de l'audiodescription, repas dans le noir, informatique adaptée etc.)

***3.2.6. La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI)***

La CCI a un rôle d'information et de communication auprès des commerçants, artisans concernant les obligations de mise en accessibilité de leurs locaux.

La CMA réalise des diagnostics sur l'accessibilité des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie et peut aider à la réalisation des dossiers de demande de dérogation.

***3.2.7. Les propriétaires d'ERP (collectivités publiques, commerçants, artisans, professionnels du libéral...)***

Ils sont concernés par l'accessibilité puisqu'ils doivent mettre aux normes d'accessibilité leurs locaux.



### 3.3. Actions de sensibilisation sur les communes

En 2018, plusieurs communes de la CCPO ont publié des articles concernant l'accessibilité dans leurs journaux municipaux ou sur leur site internet respectif :

- **Chaponnay** : publication d'un article concernant les travaux de mise en accessibilité de plusieurs ERP communaux dans le *magazine municipal de mai 2018* ;
- **Saint Symphorien d'Ozon** : publication régulière d'articles concernant l'avancée des travaux de mise en accessibilité des ERP communaux et notamment de la bibliothèque municipale dans les *magazines municipaux de janvier, février, mars, avril, juin, juillet-août, septembre et décembre 2018* ;
- **Simandres** : publication d'un petit article sur l'avancée des travaux de mise en accessibilité de l'église dans le *bulletin municipal de mars 2018* ;
- **Marennes** : publication d'un article sur les projets de travaux de mise en accessibilité au stade et à la salle des fêtes dans le *journal d'information municipale de juin 2018* ;
- **Sérézin-du-Rhône** : publication d'un court article sur l'accessibilité avec la construction d'un nouveau restaurant scolaire dans le *journal communal de février 2018*.

### 3.4. Action de sensibilisation à la Communauté de Communes

En décembre 2018, lors de l'envoi des cartes de vœux aux différents partenaires, aux entreprises et aux élus, la CCPO a confié la mise sous pli (environ 2 000 cartes) à un ESAT situé à Sainte-Foy-Lès-Lyon, maison Odette Witkowska.

Parmi ses missions, la commission a également en charge de faire des propositions utiles pour améliorer l'existant. Bien que la loi ne fixe pas de mesures particulières de mise en application concernant cette mission, la commission de la CCPO a choisi d'agir par le biais de la sensibilisation et la communication.

#### 3.4.1. Sensibilisation aux différents types de handicap en 2018

Lors de la commission accessibilité du 29/03/2017, portant le bilan de l'action de sensibilisation organisée en mars 2017, les membres de la commission s'accordaient unanimement à penser que pour élargir le public à sensibiliser, il était préférable d'aller directement « vers le public ciblé », en se rendant auprès des enfants, dans les écoles, à défaut de faire venir le public en l'invitant, puisque ledit public ne se déplace pas en masse. L'objectif dès lors est de faire participer le public / les enfants (écoles ou CME) en les rendant acteur de la sensibilisation. Au cours de la commission du 08/11/2017, plusieurs formes d'actions de sensibilisation avaient été suggérées aux membres de la commission. Ces derniers avaient confirmé leur volonté d'orienter l'action de sensibilisation vers les collégiens puisque en tant qu'enfants ils sont le vecteur de la sensibilisation de leurs parents et qu'ils viennent de plusieurs communes donnant ainsi une impression de sensibilisation plus diffuse. La présence de deux collèges publics sur le territoire paraît également plus pratique d'un point de vu organisationnel, plutôt que de contacter les dix écoles primaires du territoire. L'action de sensibilisation prendrait la forme d'ateliers représentant chacun une forme de handicap, sur le thème du « Handicap au

quotidien » témoignant ainsi du quotidien des personnes en situation de handicaps moteur, visuel, auditif et atteints de troubles Dys. L'objectif pédagogique consiste par la mise en situation, d'appréhender ce que vivent les élèves atteints d'un handicap, en vue entre autres de faciliter l'intégration de futurs élèves handicapés.

Page | 21 En janvier 2018, les collèges Jacques Prévert de Saint Symphorien d'Ozon et Hector Berlioz de Communay ont été contactés afin de voir les possibilités de partenariat pour la rentrée scolaire de 2018. Selon leur engagement, il serait lancé une réflexion sur les modalités d'organisation et de contact des associations intervenantes. En février 2018, Madame la Principale et Monsieur le Conseiller Principal d'Education du Collège Hector Berlioz à Communay ont été rencontrés et se sont montrés très favorable au projet, suggérant de cibler les classes de 5<sup>ème</sup> représentant ainsi environ 150 élèves à sensibiliser. Ce collège accueille déjà plusieurs élèves handicapés sans problème d'intégration. Régulièrement des expositions sont organisées par l'équipe pédagogique sur divers thématiques (par exemple à l'occasion du Téléthon).

La commission accessibilité a confié l'organisation de cette action de sensibilisation au collectif CARPAccess lequel a mobilisé quatre associations représentant les différents types de handicap. Rencontré en mars 2018, ce collectif s'est montré très favorable au projet. Il partage la suggestion d'organiser quatre ateliers représentant les types de handicap : moteur, auditif, visuel et cognitif ainsi que la forme de l'atelier : témoignage ou mise en situation, en faisant une sensibilisation ludique.

L'action de sensibilisation s'est déroulée le mercredi 7 novembre (matin) et le jeudi 8 novembre 2018 (journée) avec une durée de 20 minutes par atelier, puis un temps d'échange de 10 minutes entre les élèves et les intervenants. Un temps de rotation était prévu de 10 minutes entre les ateliers.

	Demarrage* *	Atelier handi. moteur	Rotation	Atelier handi. visuel	Rotation	Atelier Troubles Dys	Rotation	Atelier handi. auditif	Bilan
Durée*		30 min		30 min		30 min		30 min	
1er groupe	20 min	1	10 min	2	10 min	3	10 min	4	10 min
2e groupe		2		3		4		1	
3e groupe		3		4		1		2	
4e groupe		4		1		2		3	

Les ateliers de sensibilisation aux handicaps se sont déroulés de la manière suivante :

ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
<b>Atelier handicap visuel</b>  <u>Association</u> <u>Valentin Haüy</u>	Le braille, à quoi ça sert et comment ça marche ?	Bref historique sur Louis Braille et son invention, démonstration d'un ouvrage en braille, explication sur la technique d'écriture, mise en pratique par les participants
		

ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
<b>Atelier handicap moteur : Parcours-Relais fauteuils roulants</b>  <u>CARPAccess</u>	Comprendre les difficultés du déplacement en fauteuil roulant ou avec un autre handicap moteur et de la réalisation de gestes au quotidien	Mettre les participants dans le « rôle » d'un nouvel élève se déplaçant en fauteuil roulant et lui demander de réaliser le parcours
		

ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
<b>Atelier handicap auditif</b> <u>ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants)</u>	Faire connaître le handicap auditif, les difficultés qu'il engendre, les moyens pour le pallier et donner des conseils de prévention	Echanges sur le handicap auditif : diverses surdités, difficultés rencontrées, appareillages, sous-titrage, comment parler à une personne malentendante, prévention  Découverte de la lecture labiale (avec casque et boules Quies)  Découverte de la Langue des Signes Française



ATELIER	OBJECTIF	CONTENU
<b>Atelier Troubles Dys</b> <u>Association Dystinguons-nous</u>	Comprendre les dysfonctionnements cognitifs	Exercices ludiques et pratiques à partir des explications sur le cerveau, petits films avec témoignages de personnes Dys



Les élèves se sont montrés très intéressés par cette sensibilisation au vu de la richesse des questions spontanées, dénotant le succès de cette action. L'équipe pédagogique encadrante a également témoigné un vif intérêt.

## 4. Aides et communication

### 4.1. Les aides de la CCPO à destination des personnes à mobilités réduites

Page | 24

Depuis 2009, la CCPO signe une convention en partenariat avec le PACT du Rhône (association au service de l'amélioration de l'Habitat) afin d'aider financièrement à l'adaptation des logements au handicap, sous la forme d'une subvention pour la réalisation de dossiers de demande d'adaptation au PACT du Rhône à destination des personnes âgées et à mobilité réduites. Ces subventions permettent à ces personnes de rester chez elles, puisqu'elles financent des travaux améliorant l'autonomie dans le logement.

### 4.2. Communication sur l'accessibilité

La CCPO édite un magazine communautaire quatre fois par an « *Pays de l'Ozon Mag'* ». Il est distribué à tous les habitants vivant et travaillant sur le territoire. Dans le **magazine communautaire n°11 de l'hiver 2018**, la CCPO a consacré une page aux travaux d'accessibilité des ERP propriétés de la CCPO réalisés en 2017 dans le cadre de l'Ad'AP. Un encart annonce également la mise en ligne sur le site internet de la CCPO de la liste des ERP accessibles en procédure d'Ad'AP sur le territoire de la CCPO et la liste des ERP déclarés accessibles sur le territoire de la CCPO. Cette publication a été l'occasion également de communiquer sur le registre public d'accessibilité et de faire un encart sur la vigilance à avoir pour les gestionnaires et propriétaires d'ERP contre les démarchages abusifs de sociétés malhonnêtes pour formaliser ledit registre.

Le **magazine communautaire Pays de l'Ozon Mag' n°15 de l'hiver 2019** consacre une double page à l'action de sensibilisation « le Handicap au quotidien » ayant eu lieu au collège Hector Berlioz de Communay.

## CONCLUSION

L'année 2018 a concentré l'attention sur l'action de sensibilisation de la CCPO et la mise en œuvre des différents Ad'AP. La sensibilisation aux handicaps dans la sphère sociale et les relations humaines se poursuit à travers la préparation de l'action de 2019.

### La CCPO poursuit la mise en accessibilité de son patrimoine

Notre Communauté de communes est inscrite depuis 2006 dans une démarche de mise en accessibilité de ses 4 Etablissements Recevant du Public. Les travaux répartis sur 4 ans sont réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

De ce fait, des travaux d'aménagement salvoteur ont été financés par le Département du Rhône et l'Etat ont été réalisés en partie en 2017 sur Saint-Symphorien-d'Ozon :

- À la grandrangerie avec :
  - La mise en accessibilité de l'escalier menant à l'entrée par l'installation d'une main courante, la pose de nez-de-marches contrastés et antidérapants et la mise en place de bandes de contraste sur la rampe et dernière contremarche.
  - La création d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant le bâtiment.
- Au gymnase de Ravareil avec :
  - La mise en accessibilité des sanitaires et des vestiaires (abaïssement des porte-manteaux, pose de barres d'appui et de signalétiques)
  - La mise en conformité de la place de stationnement PMR devant le bâtiment (abaïssement du trottoir pour le cheminement, signalisation)



### Les ERP accessibles sur le territoire de la CCPO, désormais en ligne !

En application de la législation relative aux missions de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales), le site internet de la CCPO présente la

liste des établissements du territoire recevant du public, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### Communiquez sur l'accessibilité de votre établissement

Désormais tous les ERP de France déjà accessibles ou en cours, doivent mettre à disposition du public un registre renseignant le degré d'accessibilité de l'établissement et ses prestations. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public. La CCPO réalise celui qui concerne ses bâtiments et encourage tous les propriétaires et gestionnaires d'ERP à en faire de même. Ce registre, facile à réaliser est utile pour toutes les personnes soucieuses de l'accessibilité. La fiche principale est rédigée en « Facile à Lire et à Comprendre » rendant l'information compréhensible pour les personnes déficientes intellectuelles, et utile pour celles maîtrisant mal le français.

À savoir : Un petit guide d'aide à l'élaboration de ce registre est disponible gratuitement sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

#### ATTENTION AUX BAUX DÉMARCHAGES !

Certaines sociétés pratiquent un démarchage agressif, par téléphone, fax ou mail, voire même par le biais du porte à porte, en se faisant passer parfois pour une autorité administrative. Le Ministère invite tout le monde à la plus grande vigilance et à garder en tête certains réflexes de bon sens et notamment à consulter les sites internet gouvernementaux.